

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Madame Brigitte CRAYSSAC, Conservateur en chef des bibliothèques, Directrice par intérim du Service Commun de Documentation,

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 917 – Service Commun de Documentation :

- en dépenses : les engagements de dépense dans la limite des crédits ouvert au budget du SCD et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 917, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ces mêmes budgets.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

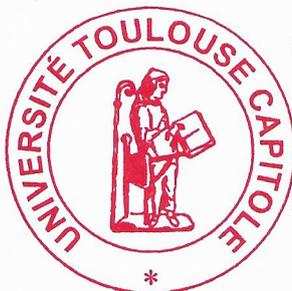
Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Brigitte CRAYSSAC en date du 16 juin 2023.

Fait à Toulouse, le 6 juillet 2023

La déléguataire,



Brigitte CRAYSSAC



Le Président,



Hugues KENFACK